

- Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel SAPORTA, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2011.06.02 : Mise en œuvre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013 (CPER) : projet de territoire et convention d'objectifs du Grand Projet 3 (GP3).

M. Hervé HOCQUARD, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de projets Etat-région du 23 mars 2007,

Vu la délibération de la Région Ile-de-France CR n°68-07 du 27 septembre 2007 relative à la mise en œuvre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013,

Vu la délibération de la Région Ile-de-France CP n°556-08 du 22 mai 2008 relative au partenariat au titre du Grand Projet 3 en faveur des projets d'aménagement du territoire,

Considérant la lettre de candidature des Présidents des quatre agglomérations au Grand projet 3 (GP3),

Considérant l'acceptation de la candidature des Présidents des quatre agglomérations par le Président de la Région, en date du 14 décembre 2009,

Vu la délibération n°2010.12.16 du Conseil communautaire du 7 décembre 2010 approuvant le dossier GP3,

Vu l'avis de la Commission d'Aménagement du Territoire du Conseil régional en date du 16 juin 2011,

Considérant que le dossier GP3 a fait, au cours de l'instruction par les services de la Région, l'objet de divers ajustements et qu'il convient en conséquence de présenter à nouveau ce dossier en Conseil communautaire,

Considérant le programme de constructions de logements sur la période 2007-2013 et le programme d'actions annexés au projet de territoire,

Par délibération n°2010.12.16 du 7 décembre 2010, le Conseil communautaire approuvait le dossier dit Grand Projet 3 (GP 3), volet territorial du contrat de plan Etat Région 2007-2013.

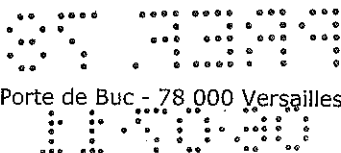
Ce dossier, constitué avec les communautés d'agglomération du Plateau de Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Europ'Essonne, a été transmis aux services de la région et a fait l'objet d'un certain nombre d'arbitrages et de validations de la part des instances régionales.

La Commission Aménagement du Territoire (CAT) de la Région s'est réunie le 16 juin 2011. Au cours de cette réunion, les quatre agglomérations ont été auditionnées sur le dossier « GP3 ».

La Commission Permanente de Conseil régional (séance prévue le 7 juillet 2011) doit approuver le dossier et décidera de signer la convention d'objectifs formalisant les engagements des différentes parties.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le Projet de territoire modifié, présenté par les quatre agglomérations dans le cadre du dispositif Grand Projet 3, volet territorial du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 ;*



- 2) *approuve la convention d'objectifs régissant les rapports entre les financeurs et les maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre du GP3 du CPER 2007-2013 ;*
- 3) *approuve le programme de construction de logements et le projet de programme d'actions afférents, annexés à la convention d'objectifs ;*
- 4) *autorise le Président à signer la convention d'objectifs, les conventions de réalisation et l'ensemble de pièces afférentes au dispositif GP3 du Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 61
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

